

Pôle pigistes : la chasse aux patrons fraudeurs

En 2017, le Pôle pigistes a constaté une recrudescence alarmante des cas de violations des droits légaux et conventionnels des journalistes rémunérés à la pige. Invention des « CDD de pige », abatement sur les cotisations de sécurité sociale imposés, non-respect de la convention collective, articles commandés non publiés et jamais payés, privation des droits électoraux... Et surtout une épidémie massive d'auto-entreprenariat sous la pression des employeurs. Rien n'arrête ces derniers, sauf parfois le signalement aux Urssaf, au fisc et à l'Inspection du travail.

Droit voisin : vigilance !

Depuis deux ans, un projet de directive instituant un « droit voisin des éditeurs » est en discussion entre les États membres de l'Union européenne. Il s'agirait de permettre aux éditeurs de presse de percevoir des droits auprès des GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) accusés de piller « leurs contenus éditoriaux ». Or, de nombreux accords Hadopi couvrent des exploitations qui seraient dans le champ de cette future directive. Le risque est donc que nos droits d'auteur s'étiolent tandis que les revenus perçus par les éditeurs explosent, sans que les journalistes n'en perçoivent aucun. C'est pourquoi le SNJ défend l'idée que ces droits, s'ils voyaient le jour, devraient impérativement être gérés par une société de gestion collective, dans laquelle éditeurs et journalistes seraient représentés paritairement.

Une convention contre l'impunité

À l'occasion de la campagne contre l'impunité des crimes de journalistes à travers le monde, courant novembre, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a établi un projet de nouvelle convention internationale qui doit être soumise à l'ONU. Cette Convention a déjà reçu la promesse d'appui d'un certain nombre de pays et vient donc de demander celui de la France.

Comité national

Audiovisuel public

Chronique d'un désastre annoncé

Le Comité national a longuement débattu du devenir de l'audiovisuel public, menacé par une réforme dont l'objectif unique semble être de faire des économies.

Les « fuites » plus ou moins désorganisées dans la presse, les charges récurrentes de l'exécutif contre l'audiovisuel public, et celle du Président de la République évoquant en fin d'année une « honte » pour la République, peuvent laisser craindre le pire, alors qu'une nouvelle réforme de l'audiovisuel public est annoncée. À ce stade, les pistes envisagées restent toujours les mêmes : fusions, suppressions de postes, d'émissions, fermetures de rédactions, etc. Ainsi, France 4 et France O seraient dans le colimateur. La question d'une fusion des France Bleu avec les antennes régionales de France 3, coiffées par une holding commune, est-elle toujours d'actualité ? Pas sûr. Pour certains, il n'y aurait ni holding, ni fusion, mais un « président commun nommé par l'exécutif pour faciliter les projets communs ». Un grand manitou de l'audiovisuel public, mais qui serait nommé par qui ? Le Président ? Le CSA ?

« Affaiblir le service public »

« On ne sait pas, ça change tous les jours. La ministre se contente de dire qu'ils réfléchissent, mais elle ne parle que de France Télévisions. On craint qu'encore une fois, comme ça s'est passé pour le lancement de la chaîne d'info en continu, la radio soit considérée comme la variable d'ajustement », lance Valeria Emanuele, secrétaire générale du SNJ Radio France.

Bien sûr, les ennuis du P. D.-G. de Radio France, Mathieu Gallet, révoqué par le CSA après une condamnation pour favoritisme, pour des faits remontant à l'époque où il dirigeait l'Institut national de l'audiovisuel (il a fait appel), sont arrivés au pire des moments, alors qu'il faudrait quelqu'un pour « défendre la radio ». Le SNJ Radio France a réclamé une suspension de la ré-



La fusion des rédactions, au détriment de l'emploi, des conditions de travail et du pluralisme de l'information de service public, les militants de Radio France et France Télévisions n'en veulent pas. Photo Y. A.

forme, le temps que le successeur de Mathieu Gallet soit nommé. En vain.

L'autre grande crainte des salariés de Radio France, c'est une « uniformisation de l'info », alors que « c'est bien cette diversité qui a fait le succès des antennes de Radio France », dit Marine Chailloux. Côté France Télévisions, la fusion des rédactions n'est pas une nouveauté. La fin d'année avait déjà été agitée, après les fermetures de plusieurs rédactions locales de France 3, et la poursuite à marche forcée de la fusion des rédactions nationales, avec de graves conséquences sur les conditions de travail des journalistes. « Fusionner, c'est réduire le périmètre du service public », estime Raoul Advocat, au nom du SNJ France Télévisions.

Entre les pistes d'économies préconisées par la Cour des comptes, qui se permet d'outrepasser ses fonctions pour émettre des « avis politiques », et les déclarations ministérielles contradictoires, difficile de percer le mystère des objectifs recherchés par l'exécutif. Pour Dominique Pradalié, cette situation révèle une « stratégie de lobbying du secteur privé » destinée à « affaiblir le service public de l'audiovisuel ».

Seule certitude, s'il y a fusion, ce sont des centaines de postes de journalistes — en particulier ceux qui sont occupés par des précaires — qui seront engloutis. Alimenté par les propositions d'un groupe de députés LREM, le projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres en fin d'année.

V. L.